

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le mardi 30 juillet 2019 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- Recomposition du Conseil Communautaire de la CCVG en 2020,
- Bilan d'activité 2018 de la CCVG,
- Voeu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé,
- Modification des statuts du Syndicat "Eaux de Vienne" pour 2020,
- Adhésion des communes de JOUHET et MONTMORILLON au syndicat "Eaux de Vienne",
- Motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne,
- Motion relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne,
- Détermination de la durée d'amortissement des subventions d'équipement (cte 204),
- Questions diverses.

L'an deux mil dix-neuf, trente juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, JOYEUX Françoise, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent.

Pouvoirs : Mme ROUFFY Aurélie à M. SOUCHAUD Vincent

Absentes : Mmes JOYEUX Flore et FISSOT Véronique

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

1. APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIENNE ET GARTEMPE

Madame le Maire rappelle que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport

d'activité 2018.

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2018 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le représentant de la Commune au Conseil communautaire répond aux questions posées par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne formule aucune observation et approuve le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

5- DELIBERATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES PORTANT SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT " EAUX DE VIENNE " POUR 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Madame le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne-Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération n°1 en date du 19 juin 2019, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne-Siveer » a approuvé les modifications des statuts du Syndicat, afin d'intégrer de nouvelles règles de gouvernance adaptées à la nouvelle composition du Syndicat en 2020 et simplifiant son fonctionnement.

En effet la loi NotRe a imposé le transfert des compétences Eau et Assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf minorités de blocage intervenant en application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes.

Aussi, conformément aux statuts du Syndicat, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts ainsi modifiés, tels que figurant en annexe de la délibération du 19 juin 2019 susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

5 DELIBERATION DES COMMUNES ADHERENTES PORTANT SUR L'ADHESION DE COLLECTIVITE AU SYNDICAT " EAUX DE VIENNE - SIVEER "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Madame le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne-Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération n°2 en date du 19 juin 2019, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne-Siveer » a donné son accord pour l'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

2. MOTION RELATIVE AU PROJET DE FERMETURE DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VIENNE

Madame le Maire présente, au Conseil municipal la motion adoptée par le Conseil Départemental de la Vienne le 28 juin 2019, relative au projet de fermeture de services des finances publiques dans la Vienne.

Le Conseil municipal réuni en séance ordinaire,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'adopter, à l'unanimité la motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques de la Vienne, jointe en annexe.

3. MOTION CONTRE LES NOUVELLES FERMETURES PROGRAMMEES DE CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA VIENNE

Madame le Maire présente, au Conseil municipal la motion adoptée par le Conseil Départemental de la Vienne le 29 juin 2019, contre les nouvelles fermetures programmées de centres des finances publiques dans la Vienne.

Le Conseil municipal réuni en séance ordinaire,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'adopter, à l'unanimité la motion contre les nouvelles fermetures programmées du

centres des finances publiques dans la Vienne, jointe en annexe.

4. MOTION RELATIVE AU NECESSAIRE MAINTIEN DU DIALOGUE COHERENT ENTRE L'ETAT ET LE DEPARTEMENT POUR L'AMELIORATION ET L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC SUR LES TERRITOIRES DANS LA VIENNE

Madame le Maire présente, au Conseil municipal la motion adoptée par le Conseil Départemental de la Vienne le 4 juillet 2019, relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne.

Le Conseil municipal réuni en séance ordinaire,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'adopter, à l'unanimité la motion relative au nécessaire maintien du dialogue cohérent entre l'Etat et le Département pour l'amélioration et l'accessibilité des services au public sur les territoires dans la Vienne, jointe en annexe.

6 DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (Compte 204)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de voirie commandés à l'ancien syndicat de voirie (SIVRIJ) et réalisés par la CCVG ont fait l'objet d'une facture dont l'imputation comptable est le compte 2041512.

Les dépenses au compte 204 doivent être amorties. Le Conseil municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement du compte 204.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans les dépenses engagées au compte 204.

7 QUESTIONS DIVERSES

- ✓ La société S3a souhaite implanter une baie de dégroupage FREE, elle doit être installée près du local ORANGE. Un Rendez-vous sera pris afin d'étudier toutes les possibilités.
- ✓ Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale informe de la demande de retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerauld du Centre de gestion et souhaite avoir l'avis de la commune sur ce retrait. Le Conseil municipal décide de reporter leur décision et d'obtenir des informations complémentaires sur l'incidence de ce retrait.
- ✓ Afin de préparer l'organisation de repas des aînés, une commission composée de Françoise JOYEUX, Francis PELLETAN, Bernard SAVARD et Danielle MAYTRAUD se réunira le mardi 27 août à 14 h à la Mairie.
- ✓ Afin d'avancer sur le projet d'aménagement d'une aire de camping-car, une

commission composée de Roger GOURGEAU, Vincent SOUCHAUD, Gérard BILLY, Bernard SAVARD et Danielle MAYTRAUD se réunira le mardi 13 août à 14 h à la Mairie.

- ✓ Le Chantier Loisirs se tiendra le lundi 5 et mardi 6 août, Françoise JOYEUX y participera.
- ✓ Le Conseil municipal se réunira le mardi 17 septembre à 20 H.